

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 05 mars à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle Jean Biron de Bujaleuf, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSDEVIGIE

Date de convocation du Conseil Communautaire : 26 février 2026

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents	Non pourvu
34	26	3	2	3	1

Membres présents : ANOMAN Matthieu, BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BOSDEVIGIE Jean-Pierre, BOUR Coline, BRUN Patrick, CHEADELAUD Michel, COLIN Juliana, COUPET Georges, DELEFOSSE Laurent, DUGAY Marie, DUMONT SAINT PRIEST Hubert, GAGNAIRE Gilles, GORGE Christine, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, LEVET Elise, MALET Patrick, MARQUES Evelyne, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, ROUGIER Serge, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, THEYS Michel.

Membres ayant donné pouvoir : GASCHET Gérald à BOSDEVIGIE Jean-Pierre, SUDRON Frédéric à DELEFOSSE Laurent, ECHASSERIEAU Vincent à BIDAUD Jean-Michel

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : CHABANAT Christine, LOURADOUR Patricia

Membres absents : SIMON Isabel, GORA Richard, Mélanie PLAZANET

Secrétaire de séance : BOUR Coline

ECONOMIE

Délibération n° C025-2026 : Vente d'un terrain sur la ZAE des Rivières de Bussy

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que la Société Xavier BROUSSAIL, sise à Ambazac, s'est portée acquéreuse d'une parcelle située sur la Zone d'Activité Economique des Rivières de Bussy d'une superficie indicative de 2 562 m², afin d'y construire un bâtiment pour la société.

Il s'agit pour le Conseil communautaire de décider de :

- PROCEDER à la cession de la parcelle n°1333, section D, d'une superficie indicative de 2 562 m², au prix de 5 € HT/m² au profit de la Société Xavier BROUSSAIL représentée par Monsieur Xavier BROUSSAIL. Les frais de notaire inhérents à cette transaction seront à la charge de l'acquéreur,
- AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette transaction et notamment les actes notariés correspondants.

Les membres du conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 29 voix Pour :

- PROCEDENT à la cession de la parcelle n°1333, section D, d'une superficie indicative de 2 562 m², au prix de 5 € HT/m² au profit de la Société Xavier BROUSSAIL représentée par Monsieur Xavier BROUSSAIL. Les frais de notaire inhérents à cette transaction seront à la charge de l'acquéreur,
- AUTORISENT Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette transaction et notamment les actes notariés correspondants.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.

A Eymoutiers, le 06 mars 2026

Le Président,

Jean-Pierre BOSDEVIGIE

Acte rendu exécutoire le : 11 MARS 2026

Publié le : 11 MARS 2026

